



Avis Aux Etudiant(e)s M2

Dossier à fournir pour l'attestation de réussite provisoire MASTER

Pour le complément des dossiers de diplôme ; les étudiants sont priés de fournir les documents suivants à partir du **20/06/2018**

- Les relevés de notes M1-M2 originaux et leurs copies
- PV de soutenance
- Quitus bibliothèque
- Carte d'étudiant

Remarque :

- Pour les étudiants admis en dette les relevés de notes doivent être réactualisés obligatoirement (60-120).
- Tout dossier incomplet sera rejeté
- Les dossiers sont déposés au niveau du service scolarité de la faculté



Avis Aux Etudiant(e)s M2

**Les heures de dépôt du dossier pour l'attestation de
réussite provisoire (Master)**

Du Dimanche Au Jeudi (de 08h30 A 11h30)

**Les heures de retrait du l'attestation de réussite provisoire
(Master)**

Du Dimanche Au Jeudi (de 11h30 A 14h00)